



Réflexions sur l'encadrement des projets innovants en Lettres et Langues étrangères : bilan de l'application de l'arrêté n°1275

MEKKAOUI Mohamed

Université Mustapha STAMBOULI, Mascara, Algérie

mohammed.mekaoui@univ-mascara.dz

[00213550214042](tel:00213550214042)

Résumé :

Cet article analyse la faisabilité des projets innovants dans le domaine des Lettres et Langues étrangères, dans le cadre de l'Arrêté n °1275 en Algérie. Il explore les défis spécifiques rencontrés par ces projets, souvent moins soutenus que ceux des sciences et techniques. L'étude met en évidence les leviers nécessaires pour leur succès, tels que la formation des porteurs de projets et un meilleur accompagnement. L'article souligne l'importance de renforcer l'innovation dans ce secteur, en s'appuyant sur des approches interdisciplinaire et structurée. Enfin, il évalue l'impact socio-économique des projets innovants pour la région.

Mots-clés : *Domaine des lettres et des langues étrangères, projet innovant, Start-up, arrêté ministériel n ° 1275, entrepreneuriat.*

Reflections on the Supervision of Innovative Projects in Letters and Foreign Languages: Assessment of the Implementation of Decree 1275

Abstract:

This article analyzes the feasibility of innovative projects in the field of Letters and Foreign Languages, within the framework of Decree 1275 at the University of Algeria. It explores the specific challenges faced by these projects, which are

often less supported than those in scientific and technical fields. The study highlights key factors for their success, such as the training of project leaders and improved support. The article emphasizes the importance of strengthening innovation in this sector through an interdisciplinary and structured approach. Finally, it assesses the socio-economic impact of innovative projects on the region.

Keywords: *Field of Letters and Foreign Languages, Innovative Project, Start-up, Ministerial Decree No. 1275, Entrepreneurship.*



Introduction

L'initiative ministérielle, incarnée par l'arrêté n° 1275 du 27 septembre 2022, marque une étape clé dans la modernisation du système éducatif algérien, visant à adapter les universités aux défis de l'économie de demain. Dans un contexte où les disciplines scientifiques et techniques occupent souvent le devant de la scène, l'objectif est également de revaloriser des domaines comme les lettres et les langues, souvent perçus comme moins orientés vers l'innovation et le développement économique. Cette initiative s'appuie sur la conviction que l'innovation est un moteur indispensable de croissance, non seulement sur le plan académique, mais aussi dans la dynamique économique du pays.

L'objectif principal de cette réforme est d'établir une passerelle entre le monde académique et le monde économique, en transformant des recherches et idées innovantes en projets concrets pouvant participer activement à la vie économique. Dans ce cadre, l'accent est mis sur la collaboration entre l'éducation, la recherche et l'industrie, afin de favoriser l'employabilité des jeunes diplômés et de stimuler l'entrepreneuriat, y compris dans des domaines moins prisés, comme celui des lettres et des langues. La vision du Ministère est claire : les universités algériennes doivent se réinventer en tant que moteurs d'innovation dans tous les secteurs, y compris dans des champs disciplinaires traditionnellement considérés comme moins porteurs d'opportunités économiques.

Cette démarche soulève toutefois plusieurs questions essentielles. Comment l'initiative a-t-elle été mise en œuvre

dans un domaine comme celui des lettres et des langues, où les projets innovants sont souvent moins soutenus par rapport aux disciplines scientifiques et techniques ? Comment les projets innovants peuvent-ils être efficacement encadrés et soutenus pour répondre aux besoins éducatifs et socio-économiques spécifiques de la région ? Quels sont les leviers et les défis dans l'encadrement de ces projets ?

Cet article s'intéresse précisément à cette question en présentant plusieurs projets innovants soutenus à l'Université de Mascara, dans le domaine des lettres et des langues. À travers l'analyse de ces projets, nous chercherons à identifier les défis spécifiques rencontrés par ces disciplines dans le cadre de l'initiative 1275, tout en explorant les leviers de réussite et les opportunités qu'ils peuvent offrir pour un avenir plus intégré et plus tourné vers l'innovation économique.

1. Objectifs et Politique de l'État à Travers l'Arrêté n° 1275

L'initiative ministérielle n° 1275 du 27 septembre 2022 représente une avancée majeure dans la politique de modernisation du système universitaire algérien, incarnant la volonté de l'État d'adapter les universités aux défis et exigences de l'économie contemporaine. Cette réforme s'inscrit dans un projet ambitieux, dont l'objectif est de créer des ponts solides entre les savoirs académiques et les besoins immédiats et futurs du secteur économique. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique reconnaît que l'innovation est au cœur de cette dynamique et que le développement d'un environnement propice à la recherche et à l'innovation dans les universités est crucial pour le développement du pays.



L'Arrêté n° 1275 met donc l'accent sur la valorisation des projets académiques, en transformant les idées et les recherches des étudiants et chercheurs en produits ou services concrets et durables. L'objectif principal est de faire en sorte que les projets innovants issus de l'université soient non seulement des réponses aux enjeux académiques, mais qu'ils trouvent aussi leur place dans le tissu économique national, voire international. Cette démarche permet ainsi de contribuer activement à la transition économique du pays en favorisant une meilleure adéquation entre la formation universitaire et le monde des affaires.

Le Ministère œuvre également pour rapprocher les deux mondes que sont l'université et l'entreprise, dans une optique de renforcement de l'employabilité des étudiants. En permettant une intégration accrue des étudiants dans des projets collaboratifs, l'État cherche à doter les jeunes diplômés de compétences pratiques et d'une culture entrepreneuriale, à même de répondre aux défis de l'économie de demain. Le but est d'encourager l'entrepreneuriat et de soutenir les jeunes chercheurs dans la création d'entreprises innovantes.

Cette initiative rejoint un objectif plus large de développement du secteur de l'enseignement supérieur, dans lequel la collaboration entre les secteurs de l'éducation, de la recherche et de l'industrie est considérée comme un facteur clé pour renforcer l'impact social et économique de l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, l'université se voit attribuer un rôle d'acteur central dans le développement de solutions innovantes qui répondent aux besoins du marché, qu'il soit national ou international. Il devient ainsi un véritable laboratoire de l'innovation, où la recherche

scientifique et l'innovation technologique sont mises au service du développement socio-économique.

Il est cependant crucial de noter que certains domaines, comme les Lettres et les Langues, traditionnellement perçus comme moins porteurs sur le plan économique comparativement aux disciplines scientifiques et techniques, bénéficient également de cette initiative. L'Arrêté 1275 s'efforce de rééquilibrer cette situation en reconnaissant la pertinence et le potentiel de ces disciplines dans l'innovation, notamment en matière de culture, de communication, et d'interactions entre différents secteurs économiques. L'objectif est ainsi d'intégrer pleinement ces domaines dans la dynamique de modernisation et de transformation de l'université, afin qu'ils jouent un rôle actif dans la réponse aux besoins économiques et sociaux actuels. Ce changement de perspective ouvre de nouvelles opportunités pour les étudiants et chercheurs dans ces disciplines, et leur permet de se positionner comme acteurs clés du développement innovant du pays.

2. Explication de l'arrêté ministériel n° 1275 du 27 septembre 2022

L'arrêté ministériel n° 1275 du 27 septembre 2022 a pour objectif de définir les modalités d'élaboration d'un projet de mémoire de fin d'études, dans le cadre de la création d'une start-up par les étudiants des établissements d'enseignement supérieur. Cet arrêté vise à promouvoir l'esprit entrepreneurial et l'innovation parmi les étudiants, en leur offrant un cadre structuré pour la création d'entreprises génératrices de richesse et d'emplois. Il se décline en plusieurs dispositions définissant les principes et les modalités de ce dispositif.



L'article 1 de l'arrêté précise que cet arrêté fixe les modalités d'élaboration d'un projet de mémoire de fin d'études, ayant pour objectif la création d'une start-up. Ce mémoire est conçu comme une étape essentielle dans la formation des étudiants en vue de l'obtention de leur diplôme universitaire.

L'article 2 souligne que l'objectif fondamental de ce projet de mémoire est de former une génération d'étudiants entrepreneurs capables de se tourner vers des activités entrepreneuriales innovantes. Ces projets de start-up doivent être basés sur les principes de l'innovation et de la technologie, dans le but de proposer des solutions techniques, technologiques ou numériques au service des entreprises, qu'elles soient existantes ou nouvelles. L'accent est mis sur l'innovation comme levier pour répondre aux défis économiques contemporains.

L'article 3 stipule que les étudiants inscrits à ce programme bénéficient d'une formation spécifique pour élaborer un business plan. Ce programme vise à les préparer à rédiger un mémoire de fin d'études qui pourra se transformer en projet de start-up. Cette formation est essentielle pour assurer que les étudiants disposent des compétences nécessaires pour développer un projet viable et durable.

L'article 4 indique que tous les étudiants en dernière année de licence, master ou doctorat dans des disciplines variées, telles que l'ingénierie, l'architecture, les sciences vétérinaires, ainsi que d'autres spécialités, peuvent participer à la préparation d'un projet de mémoire de fin d'études en vue de la création d'une start-up.

L'article 5 précise que les étudiants inscrits à ce dispositif suivent une formation centrée sur le modèle d'affaires. Cela inclut des connaissances essentielles pour développer une entreprise, telles que la gestion financière, le marketing, la stratégie de développement, et d'autres compétences cruciales pour la réussite d'une start-up.

L'article 6 mentionne que tout étudiant porteur d'une idée susceptible d'évoluer en start-up peut bénéficier de l'accompagnement de l'incubateur d'entreprises de son établissement universitaire. Cet accompagnement vise à fournir aux étudiants les ressources nécessaires pour transformer leur idée en un projet concret et viable, tout en les guidant tout au long de la préparation de leur mémoire.

L'article 7 évoque la possibilité pour les étudiants de former des équipes de travail composées de 2 à 6 membres issus de différentes spécialités et facultés. Cette approche collaborative permet de favoriser la diversité des idées et compétences, essentielle pour la création d'une start-up innovante.

L'article 8 précise que le projet de mémoire doit prendre la forme d'une "idée de start-up". Les étudiants ne doivent pas seulement rédiger un mémoire académique, mais aussi conceptualiser et élaborer une idée innovante qui pourrait se développer en une start-up viable.

L'article 9 impose que les étudiants présentent leur projet devant un comité scientifique et des experts dans leur domaine, comprenant le superviseur du projet, un membre de l'incubateur d'entreprises ou de la maison de l'entrepreneuriat, ainsi qu'un représentant des partenaires économiques et sociaux. À la suite de cette présentation, les étudiants obtiennent leur diplôme universitaire ainsi qu'un



Soumission : 22/04/2025 Acceptation : 18/06/2025 Publication : 15/08/2025

diplôme spécifique de start-up, visant à les qualifier comme porteurs de projets innovants.

L'article 10 mentionne que les projets les plus remarquables sont inscrits dans un concours national des meilleures start-ups. Les projets primés bénéficient d'un soutien financier de la part du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ainsi que de partenaires économiques et sociaux, favorisant ainsi la concrétisation de ces projets.

Cet arrêté constitue un cadre structuré et encourageant pour les étudiants souhaitant transformer une idée en start-up. En facilitant l'accompagnement, la formation, et l'accès à des ressources nécessaires à la création d'une entreprise, il contribue à la valorisation de l'innovation au sein des universités et à la transition vers une économie numérique et entrepreneuriale.

3. Explication de l'arrêté n° 008 du 23 février 2025 modifiant l'arrête n°1275

L'arrêté n° 008 du 23 février 2025 modifie et précise les dispositions de l'arrêté n° 1275 du 27 septembre 2022 qui régit l'élaboration du projet de mémoire de fin d'études en vue de la création d'une entreprise par les étudiants des établissements d'enseignement supérieur. Cette modification vise à élargir le cadre et à renforcer les modalités d'accompagnement et de formation des étudiants désireux de se lancer dans l'entrepreneuriat à travers la création d'entreprises économiques innovantes. L'objectif reste le même : développer l'esprit entrepreneurial et favoriser la création de start-ups et autres formes d'entreprises génératrices de richesse et d'emplois.

L'article 1 modifié redéfinit l'objet du projet de mémoire. Ainsi, au lieu de se limiter à la création d'une start-up, le projet de fin d'études se voit élargi à la création d'une entreprise économique en général. Cette modification permet de couvrir une gamme plus large d'initiatives entrepreneuriales, incluant non seulement des start-ups, mais aussi d'autres formes d'entreprises économiques innovantes.

L'objectif du mémoire est désormais précisé comme étant de créer une génération d'étudiants entrepreneurs ayant la volonté et la capacité de s'orienter vers l'entrepreneuriat. Il met également en avant l'aspect d'innovation dans la création d'entreprises économiques, qu'elles soient des start-ups, des spin-offs ou d'autres formes d'entreprises économiques génératrices de richesse et d'emplois.

L'article 3 modifié présente deux formules pour l'élaboration du mémoire : une première formule qui comprend deux parties, une théorique et une pratique, sous forme de modèle commercial ou de fiche technique et économique d'un projet d'entreprise ; et une deuxième formule entièrement pratique, consistant uniquement en un modèle commercial ou une fiche technique et économique du projet d'entreprise. Cette approche offre plus de flexibilité aux étudiants en fonction de la nature de leur projet, leur permettant ainsi de choisir la formule la plus adaptée à leurs idées entrepreneuriales.

L'article 5 révisé insiste sur la formation complémentaire que les étudiants doivent recevoir. Celle-ci comprend des ateliers pratiques portant sur des aspects essentiels de la création d'une entreprise, tels que l'élaboration de modèles d'affaires, le marketing, la gestion, la comptabilité, la



finance, ainsi que des formations spécialisées en fonction de la nature des idées innovantes.

L'article 6 modifié étend le dispositif d'accompagnement aux étudiants étrangers inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur algériens. Ces étudiants, en dernière année de leur parcours académique, peuvent bénéficier d'un accompagnement par les interfaces universitaires (incubateur d'entreprises, centres de développement de l'entrepreneuriat, centres de soutien technologique et à l'innovation), afin de les aider à concrétiser leur projet de création d'une entreprise économique.

L'article 8 introduit une nouvelle structure au sein des établissements d'enseignement supérieur : la Cellule d'Orientation. Cette cellule a pour mission d'orienter les étudiants porteurs d'idées et de projets économiques vers l'interface universitaire la plus appropriée pour les accompagner dans la création de leur entreprise. Elle est composée de plusieurs responsables et directeurs, notamment ceux des incubateurs d'entreprises et des centres de développement technologique et à l'innovation. Cette nouvelle structure vise à renforcer l'accompagnement des étudiants tout au long de leur démarche entrepreneuriale.

L'article 9 stipule que les étudiants qui préparent un mémoire sur la création d'une entreprise économique obtiennent, après présentation et discussion de leur projet devant un comité d'experts spécialisés, un diplôme universitaire ainsi qu'un certificat attestant de leur projet de création d'entreprise économique. Ce certificat est un outil valorisant pour les étudiants, leur permettant de légitimer leur projet auprès des partenaires économiques et sociaux.

L'arrêté modifie également la terminologie employée dans l'arrêté précédent. Le terme "start-up", présent dans plusieurs articles de l'arrêté n° 1275, est remplacé par "projet de création d'une entreprise économique", afin de refléter l'élargissement du champ des projets entrepreneuriaux visés par cette initiative.

L'arrêté n° 008 du 23 février 2025 vise à améliorer et à préciser les modalités de création d'entreprises par les étudiants en fin de parcours académique. Il permet une plus grande souplesse dans l'élaboration du mémoire de fin d'études, tout en renforçant le dispositif de formation et d'accompagnement des étudiants. Cette modification contribue à la dynamisation de l'entrepreneuriat et à l'accompagnement des projets innovants dans les établissements d'enseignement supérieur en Algérie.

4. Mécanismes d'application de l'arrêté ministériel n°1275

L'arrêté ministériel n° 1275 vise à stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat au sein des universités algériennes. Il repose sur plusieurs mécanismes visant à intégrer les projets innovants dans les programmes académiques tout en répondant aux besoins du marché. L'objectif est de favoriser la transition des projets académiques vers des projets concrets, tout en stimulant l'économie locale et nationale.

Les projets sont souvent menés par des équipes multidisciplinaires composées d'étudiants de différents horizons (sciences, gestion, lettres, etc.), ce qui favorise la diversité des approches et l'innovation. Chaque projet doit inclure un Business Model Canvas (BMC) et une fiche technique, permettant aux étudiants d'intégrer les aspects pratiques de la création d'entreprise. À la fin de l'année académique, les étudiants présentent un mémoire détaillant



leur travail, les obstacles rencontrés, et l'analyse du potentiel commercial du projet.

L'encadrement est un élément clé, avec un accompagnement par un ou plusieurs encadrants spécialisés, selon les besoins du projet. L'évaluation se fait à la fois de manière continue et finale, à travers une soutenance devant un jury composé d'experts académiques et professionnels. L'objectif est d'évaluer la faisabilité, la créativité, et l'impact économique des projets.

Pour soutenir ces initiatives, un financement est prévu, notamment par des partenariats avec des institutions financières et des agences de soutien à l'entrepreneuriat. Ce financement peut couvrir diverses dépenses liées à la recherche, au prototypage, et aux études de marché. En parallèle, des espaces dédiés à l'innovation sont aménagés dans les universités, offrant des équipements modernes pour la création de prototypes et la collaboration entre étudiants et entreprises locales.

La protection des idées est également une priorité, avec la mise en place de Centres d'Accompagnement à la Technologie et à l'Innovation (CATI). Ces centres aident les étudiants à protéger leur propriété intellectuelle et à accéder à des outils de prototypage avancés, comme des imprimantes 3D ou des logiciels de modélisation. Ce soutien technologique et juridique permet aux étudiants de transformer leurs idées en projets concrets et commercialisables.

Ainsi, l'arrêté 1275 transforme les universités algériennes en incubateurs d'innovation, en facilitant la collaboration entre les étudiants, les entreprises, et les institutions

financières, tout en protégeant les droits des créateurs et en soutenant le prototypage des idées.

5. Comment élaborer un projet de diplôme/startup dans le cadre de l'Arrêté Ministériel n°1275

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) en Algérie a conçu ce guide afin d'accompagner les étudiants porteurs de projets innovants dans le cadre de l'Arrêté Ministériel n°1275. Ce document a pour but de simplifier la conception et la rédaction des projets de diplôme ou de startup en offrant une structure bien définie et des explications détaillées pour chaque étape du processus. Un exemple illustratif est fourni, celui d'une unité de production de jus naturel à base de plantes médicinales, ce qui permet de mieux comprendre les différentes étapes du projet.

Le guide est structuré autour de six axes principaux pour accompagner la rédaction et la présentation d'un projet innovant, avec un focus particulier sur l'application de l'Arrêté Ministériel n°1275. Le premier axe, Présentation du projet, détaille les étapes de conception, en mettant l'accent sur l'idée du projet, les objectifs à atteindre, et la constitution de l'équipe de travail. Il est crucial de définir le domaine d'activité, les acteurs impliqués, et les valeurs proposées, comme l'innovation, la performance et la durabilité.

Le deuxième axe, Aspects innovants, invite à identifier les innovations introduites, que ce soit en termes de nouveaux processus ou de technologies spécifiques, tout en valorisant des approches durables comme l'utilisation des déchets de production.

Dans le Plan de production et d'organisation, l'accent est mis sur les différentes étapes de production et l'organisation



du projet. Chaque phase doit être clairement définie pour garantir une gestion fluide. L'approvisionnement en matières premières, la création d'emplois, et l'identification des partenaires clés sont aussi des éléments essentiels à prendre en compte.

Le Plan financier traite de la gestion des coûts, des prévisions financières, et de la gestion de la trésorerie. Une estimation précise des coûts et des prévisions financières sous différents scénarios est nécessaire pour évaluer la viabilité à long terme du projet.

Enfin, le Prototype expérimental aborde la présentation du prototype, qu'il soit tangible ou numérique, et guide les étudiants dans la création d'un modèle fonctionnel de leur projet. Le guide constitue un outil précieux pour les étudiants souhaitant développer un projet innovant en lien avec l'Arrêté n° 1275, en offrant une structure détaillée et des exemples concrets pour chaque étape du processus.

6. Présentation de projets innovants soutenus à l'Université de Mascara

6.1 E-Learn Pro

Le projet E-Learn Pro est une initiative innovante visant à créer un centre de formation à distance, conçu pour répondre aux besoins éducatifs diversifiés de la population de la wilaya de Mascara, en Algérie. Ce projet s'inscrit dans un contexte où les contraintes de temps, les barrières géographiques et les besoins spécifiques de certaines populations, comme les personnes sourdes, malentendantes et non-voyantes, limitent l'accès à une éducation de qualité. E-Learn Pro propose une solution flexible et inclusive, en utilisant les technologies modernes pour offrir des

formations accessibles à tous, quel que soit leur lieu de résidence ou leurs contraintes personnelles.

6.1.1 Objectifs et innovations

L'objectif principal d'E-Learn Pro est de fournir une plateforme d'apprentissage en ligne qui transcende les barrières traditionnelles de l'éducation. Le projet vise à offrir des cours dans divers domaines, tels que les langues, les sciences, les mathématiques, les arts et la technologie, tout en intégrant des fonctionnalités adaptées aux besoins spécifiques des apprenants sourds-muets et non-voyants. Par exemple, la plateforme propose des cours en langue des signes, des sous-titres pour les vidéos, des logiciels de reconnaissance vocale et des contenus en braille. Ces innovations technologiques permettent de créer un environnement éducatif inclusif, où chaque apprenant peut progresser à son rythme, indépendamment de ses limitations physiques ou géographiques.

6.1.2 Fonctionnement de la Plateforme

E-Learn Pro fonctionne grâce à une plateforme en ligne interactive, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les apprenants peuvent s'inscrire facilement, choisir parmi une variété de cours, et bénéficier d'un suivi personnalisé. La plateforme propose des ressources pédagogiques variées, telles que des vidéos, des quiz interactifs, des forums de discussion et des simulations, rendant l'apprentissage à la fois engageant et efficace. Les parents peuvent également suivre les progrès de leurs enfants, tandis que les enseignants ont accès à des outils pour adapter leur enseignement aux besoins individuels des apprenants.



6.1.3 Analyse stratégique et marketing

Le projet cible plusieurs segments de marché, notamment les enfants, les adultes en reconversion professionnelle, et les personnes ayant des besoins spécifiques. Pour atteindre ces publics, E-Learn Pro mise sur une stratégie de marketing digitale, incluant une présence active sur les réseaux sociaux, des webinaires interactifs, et des partenariats avec des institutions éducatives et des entreprises technologiques. La plateforme est conçue pour être conviviale et accessible, avec une interface intuitive qui facilite la navigation et l'inscription.

6.1.4 Impact social et économique

E-Learn Pro a le potentiel de transformer l'accès à l'éducation dans la wilaya de Mascara. En offrant des formations de qualité à distance, le projet contribue à réduire le chômage, à renforcer les compétences de la population, et à stimuler le développement économique local. De plus, en intégrant des technologies adaptées pour les personnes sourdes et non-voyantes, E-Learn Pro favorise l'inclusion sociale et l'égalité des chances, en permettant à ces populations marginalisées d'accéder à des opportunités éducatives et professionnelles.

E-Learn Pro est un projet ambitieux qui combine innovation technologique, accessibilité et inclusion sociale. En proposant une plateforme d'apprentissage en ligne adaptée aux besoins diversifiés de la population, ce projet vise à révolutionner l'éducation à distance en Algérie, tout en contribuant au développement socio-économique de la région. Avec un plan d'affaires solide, une équipe dédiée et

des partenariats stratégiques, E-Learn Pro se positionne comme un acteur clé dans le paysage éducatif moderne.

6.2 Le projet My Inspiration

Le projet My Inspiration est une initiative innovante qui vise à révolutionner l'apprentissage des langues étrangères, en particulier le français, en combinant la pédagogie Montessori avec une plateforme numérique interactive. Ce projet s'adresse aux apprenants de tous âges, aux enseignants et aux parents, en leur offrant des outils pédagogiques modernes et une méthode d'enseignement alternative pour faciliter l'acquisition des compétences linguistiques.

6.2.1 Contexte et problématique

L'apprentissage des langues étrangères, notamment le français, représente un défi majeur pour de nombreux apprenants en Algérie. Les méthodes traditionnelles d'enseignement, souvent basées sur la mémorisation et la répétition, ne parviennent pas à susciter l'intérêt et la motivation des apprenants. Par ailleurs, les étudiants universitaires, en particulier ceux des filières scientifiques, sont confrontés à des cours spécialisés en français, ce qui nécessite une maîtrise rapide et efficace de la langue. Ces défis ont conduit à la conception du projet My Inspiration, qui propose une solution innovante pour faciliter l'apprentissage des langues étrangères.

6.2.2 Objectifs du projet

Le projet My Inspiration a pour objectif principal de créer un environnement d'apprentissage stimulant et interactif, en s'appuyant sur la pédagogie Montessori comme fondement.



Cette approche vise à offrir un cadre d'apprentissage où les apprenants peuvent évoluer de manière autonome tout en étant soutenus par des méthodes pédagogiques novatrices.

L'un des objectifs spécifiques du projet est d'offrir une formation linguistique et pédagogique de qualité. Pour ce faire, My Inspiration propose des formations en français langue étrangère (FLE) ainsi qu'en français sur objectifs spécifiques (FOS). Ces formations sont adaptées aux besoins des apprenants, qu'ils soient élèves du primaire, étudiants universitaires ou enseignants, et sont conçues pour répondre aux spécificités de chaque groupe.

Le projet met également un accent particulier sur la promotion de l'autonomie et de la motivation des apprenants. Grâce à la pédagogie Montessori, les apprenants sont encouragés à explorer et à manipuler un matériel pédagogique conçu pour favoriser l'apprentissage autonome. Cette méthode favorise la découverte active, permettant ainsi aux apprenants de devenir les acteurs principaux de leur propre apprentissage.

Une autre dimension clé du projet est la facilitation de l'accès à des ressources pédagogiques innovantes. My Inspiration inclut la création d'une application en ligne permettant aux utilisateurs d'acheter du matériel Montessori et de suivre des formations à distance. Cette plateforme numérique offre ainsi une flexibilité et une accessibilité accrues, permettant aux apprenants d'accéder aux ressources pédagogiques depuis n'importe où et à tout moment.

Enfin, le projet vise à améliorer les performances scolaires et linguistiques des apprenants. En utilisant des méthodes pédagogiques modernes et interactives, My Inspiration

cherche à renforcer les compétences linguistiques des apprenants, tout en boostant leur confiance en eux et leur capacité à communiquer efficacement dans un contexte académique et professionnel.

6.2.3 Méthodologie et approche pédagogique

Le projet My Inspiration s'appuie sur la pédagogie Montessori, une méthode éducative centrée sur l'enfant, qui encourage l'apprentissage par l'expérience et la manipulation d'un matériel sensoriel. Cette approche permet aux apprenants de développer leurs compétences linguistiques de manière naturelle et intuitive, en explorant des concepts abstraits à travers des activités concrètes.

Le matériel pédagogique Montessori, conçu spécifiquement pour l'apprentissage des langues, inclut des outils tels que des roues de conjugaison, des étiquettes de grammaire, et des jeux interactifs. Ces outils permettent aux apprenants de comprendre et de mémoriser les règles de conjugaison, de grammaire et de vocabulaire de manière ludique et engageante.

6.2.4 Innovation et valeur ajoutée

Le projet My Inspiration se distingue par son approche innovante, qui combine la pédagogie Montessori avec les technologies numériques. L'application en ligne, baptisée My Inspiration, offre une plateforme conviviale pour l'achat de matériel pédagogique et l'accès à des formations en ligne. Cette application permet également aux enseignants et aux parents de suivre les progrès des apprenants, tout en leur fournissant des ressources pédagogiques adaptées.

En outre, le projet vise à former des enseignants aux méthodes Montessori, afin de diffuser cette approche



Soumission : 22/04/2025 Acceptation : 18/06/2025 Publication : 15/08/2025

pédagogique dans les écoles publiques et privées. Cette initiative contribue à enrichir les pratiques éducatives en Algérie, en offrant aux enseignants des outils et des stratégies modernes pour améliorer l'apprentissage des langues.

6.2.5 Résultats attendus

Le projet My Inspiration vise à atteindre plusieurs résultats concrets, en se concentrant sur des aspects clés du développement des apprenants et de l'enseignement.

L'un des résultats principaux est l'amélioration des performances linguistiques des apprenants. Grâce à des méthodes pédagogiques adaptées, les apprenants devraient montrer une meilleure maîtrise du français, notamment dans les domaines de la conjugaison, de la grammaire et du vocabulaire. Ces progrès permettront aux apprenants d'acquérir une solide base linguistique, facilitant leur communication en français.

Un autre objectif important du projet est l'augmentation de la motivation et de l'engagement des apprenants. Grâce à des méthodes d'enseignement interactives et ludiques, qui intègrent des activités pratiques et stimulantes, les apprenants devraient être plus motivés et impliqués dans leur apprentissage. Cette approche vise à rendre l'apprentissage du français plus attractif et dynamique.

Le projet met également l'accent sur le développement de compétences sociales et cognitives. En s'appuyant sur la pédagogie Montessori, qui favorise l'apprentissage par l'expérience et la découverte active, le projet contribue au développement des compétences sociales, émotionnelles et cognitives des apprenants. Cela inclut des aptitudes telles

que la concentration, la créativité et la résolution de problèmes, qui sont essentielles pour leur épanouissement personnel et professionnel.

Enfin, un des objectifs ambitieux du projet est la diffusion de la pédagogie Montessori. My Inspiration vise à former un nombre significatif d'enseignants aux méthodes Montessori, contribuant ainsi à l'amélioration globale de l'éducation en Algérie. Cette formation d'enseignants permettra de répandre ces méthodes innovantes à une échelle plus large, favorisant ainsi une approche pédagogique plus moderne et adaptée aux besoins des apprenants.

Le projet My Inspiration représente une initiative ambitieuse et innovante, qui vise à transformer l'enseignement des langues étrangères en Algérie. En combinant la pédagogie Montessori avec les technologies numériques, ce projet offre une solution efficace pour surmonter les défis liés à l'apprentissage du français. Grâce à son approche centrée sur l'apprenant et son matériel pédagogique innovant, My Inspiration a le potentiel de révolutionner l'éducation linguistique, en offrant aux apprenants les outils nécessaires pour réussir dans un monde de plus en plus connecté et multilingue.

7. Synthèse des projets innovants en lettres et langues à l'Université de Mascara

Dans le cadre de l'Arrêté Ministériel 1275, l'Université de Mascara s'engage activement dans la promotion de projets innovants, alignés avec la politique nationale visant à renforcer l'entrepreneuriat étudiant et à favoriser l'émergence de startups dans divers domaines. Si les projets scientifiques et technologiques sont souvent mis en avant, il est essentiel de souligner que l'innovation ne se limite pas à



ces secteurs. Les lettres et les langues offrent également un terrain propice à l'entrepreneuriat, où les idées novatrices peuvent répondre à des besoins éducatifs, culturels et sociaux majeurs.

L'Arrêté 1275 encourage une dynamique de transformation universitaire en intégrant l'esprit entrepreneurial dans toutes les disciplines. C'est dans ce cadre que des projets comme E-Learn Pro et My Inspiration ont vu le jour, illustrant que l'innovation en lettres et langues est non seulement possible, mais aussi essentielle pour le développement de l'éducation et de la formation.

E-Learn Pro est une initiative de formation à distance qui vise à rendre l'éducation accessible à tous, notamment aux personnes en situation de handicap. Grâce à des technologies avancées comme la langue des signes, des sous-titres et des contenus en braille, le projet permet de créer un environnement d'apprentissage inclusif et flexible pour les apprenants, contribuant ainsi à l'égalité des chances et à la réduction des inégalités éducatives.

My Inspiration, de son côté, réinvente l'apprentissage des langues en combinant la pédagogie Montessori avec une plateforme numérique interactive. Ce projet vise à faciliter l'acquisition du français de manière ludique et autonome, tout en développant les compétences sociales et cognitives des apprenants. Il permet également de former les enseignants aux méthodes Montessori, enrichissant ainsi les pratiques pédagogiques en Algérie.

Les projets E-Learn Pro et My Inspiration démontrent que l'innovation en lettres et langues est non seulement réalisable, mais qu'elle représente également un levier de transformation pour le paysage éducatif et socio-

économique du pays. À travers l'Arrêté 1275, l'État algérien encourage une approche transversale de l'entrepreneuriat universitaire, incitant les étudiants et les enseignants de toutes disciplines à concevoir des solutions répondant aux défis actuels.

Ainsi, l'université doit poursuivre cette dynamique en valorisant davantage les projets issus des lettres et de la didactique langues étrangères, en intégrant des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les initiatives dans ces domaines. L'avenir de l'innovation universitaire ne repose pas uniquement sur les avancées technologiques, mais aussi sur la capacité à repenser les modes d'apprentissage et de transmission du savoir dans un monde en constante évolution.

8. L'impact des projets innovants

Ces projets montrent comment les enseignants de l'Université de Mascara utilisent le cadre offert par l'Arrêté Ministériel 1275 pour encourager l'innovation et répondre à des besoins spécifiques de la société. E-Learn Pro et My Inspiration illustrent parfaitement les objectifs de l'État algérien en matière d'éducation, de développement économique et d'inclusion sociale. Ces initiatives ne se contentent pas d'offrir des solutions aux défis éducatifs, elles participent activement à la transformation du paysage éducatif en Algérie, tout en contribuant à l'épanouissement personnel et professionnel des apprenants.

Ces projets témoignent de la capacité de l'Université de Mascara à accompagner des idées novatrices qui sont en adéquation avec les objectifs stratégiques de l'État, notamment en matière d'inclusion sociale, de développement des compétences et de modernisation du



secteur éducatif. Ils soulignent également l'importance de soutenir les projets innovants pour stimuler la croissance socio-économique et améliorer l'accès à une éducation de qualité pour tous.

9. Réflexion critique et perspectives d'avenir

L'encadrement des projets innovants dans le cadre de l'Arrêté Ministériel 1275 a révélé des forces, mais aussi des défis importants pour améliorer l'efficacité de ces initiatives à l'avenir. Les projets E-Learn Pro et My Inspiration à l'Université de Mascara ont montré qu'il est essentiel de mieux préparer les porteurs de projets, notamment en matière de gestion financière, de planification stratégique et de création de business modèles. Il serait également bénéfique de renforcer la collaboration interdisciplinaire en facilitant les échanges entre acteurs variés, comme les chercheurs, les enseignants et les professionnels.

Un autre point à améliorer est l'accompagnement post-lancement, qui reste souvent insuffisant. Un suivi plus soutenu, incluant des programmes de mentorat et un accès facilité à des financements supplémentaires, pourrait aider les porteurs de projets à surmonter les difficultés liées à la gestion de la croissance. De plus, il est nécessaire de promouvoir une culture de l'innovation au sein des établissements d'enseignement supérieur, en intégrant des formations pratiques et en créant des espaces collaboratifs pour stimuler la créativité des étudiants.

La gestion des ressources financières et humaines reste également un défi, nécessitant plus de transparence et de simplification des procédures de financement. Enfin, pour garantir la pérennité des projets, il est crucial de développer

des modèles économiques durables, de diversifier les partenariats et de s'adapter aux évolutions technologiques et sociétales.

Pour finir, bien que les projets soutenus par l'Arrêté 1275 aient un grand potentiel pour encourager l'innovation et l'entrepreneuriat, leur gestion et leur encadrement doivent être constamment ajustés pour relever les défis émergents et garantir leur succès à long terme.

Conclusion

L'analyse des projets innovants que nous avons nous-mêmes encadrés à l'Université de Mascara dans le cadre de l'Arrêté ministériel n°1275 démontre que cette réforme ne se limite pas à un cadre réglementaire récent, mais constitue déjà un levier concret et efficace d'intégration professionnelle pour les étudiants. Contrairement à l'idée que l'innovation concernerait surtout les disciplines scientifiques et techniques, l'expérience menée dans les domaines des lettres et des langues confirme qu'il est possible de transformer des compétences académiques en solutions économiques viables.

Les exemples d'E-Learn Pro et, plus particulièrement, de My Inspiration sont à ce titre significatifs. Ce dernier a non seulement obtenu le label officiel du Ministère algérien de l'Économie de la Connaissance, des Start-up et des Micro-Entreprises, mais a également déjà concrétisé le lancement de son activité sur le terrain. Cette réussite témoigne d'une passerelle effective entre l'université et le marché du travail, permettant aux étudiants de devenir acteurs de l'économie avant même la fin de leur cursus. Ces résultats tangibles



confirment que l'arrêté 1275, en intégrant la formation entrepreneuriale dans les cursus, favorise l'émergence de solutions immédiatement opérationnelles et répondant à des besoins locaux identifiés.

Au-delà de la satisfaction des besoins éducatifs, tels que l'élargissement de l'accès à la formation à distance ou l'amélioration de l'apprentissage des langues, ces projets démontrent que les compétences développées dans le cadre universitaire peuvent être directement transférées vers la création d'entreprises ou de services innovants. Ils illustrent ainsi la capacité des filières en lettres et langues à s'inscrire pleinement dans les dynamiques de l'économie de la connaissance.

L'expérience concrète conduite à l'Université de Mascara montre que, lorsqu'ils bénéficient d'un encadrement structuré, les projets innovants dépassent largement le cadre d'un simple exercice universitaire. Ils se traduisent par une insertion professionnelle directe, la création effective d'entreprises et l'intégration active des étudiants dans le tissu économique local et national, à l'image du succès de My Inspiration. L'Arrêté 1275 apparaît ainsi comme un instrument stratégique déjà pleinement opérationnel, capable de transformer la formation universitaire en un vecteur de développement socio-économique, tout en positionnant l'université comme un acteur clé de l'économie de la connaissance et de l'innovation pédagogique.

Références bibliographiques

1. Arrêté ministériel n° 1275 du 27 septembre 2022 portant sur le mécanisme « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet ».
2. Arrêté ministériel n° 008 du 25 février 2025 modifiant et complétant l'arrêté ministériel n° 1275 du 27 septembre 2022.
3. Arrêté n° 171 du 9 février 2023 (mentionné dans l'arrêté n° 397 du 21 mars 2023).
4. Arrêté n° 396 du 21 mars 2023 fixant les conditions d'accès, les modalités d'organisation et d'évaluation des études dans la formation à distance en vue de l'obtention des diplômes de licence, de master, d'ingénieur d'État et d'architecte.
5. Arrêté n° 397 du 21 mars 2023 modifiant et complétant l'arrêté n° 171 du 9 février 2023.
6. Bouchikhi, K. H., Boufetta, S., & Bounouara, S. (2024). E-Learn Pro : un centre de formation à distance (Mémoire de Master / Start-up, option Didactique des langues étrangères, 100 pages).
7. Correspondance n° 15/2022 portant sur le guide de l'élaboration du guide des mémoires.
8. Hamraoui, A., Simohamed, C., Zegaou, N., & Argoub, F. Z. (2023). My Inspiration : centre de formation, conception de supports pédagogiques montessoriens et application de vente en ligne (Mémoire de Master / Start-up, option Didactique des langues étrangères, 130 pages).